

Cette brochure présente la tarification de nos principaux services dédiés aux particuliers en euros TTC, en vigueur à compter du 06 janvier 2018.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

# Sommaire

Extrait standard des tarifs	5
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte Ouverture, modification, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	6
Banque à distance Frais d'utilisation des services de banque à distance HSBC Alertes	7
<b>Vos moyens et opérations de paiement</b> Cartes	8
Cartes Virements Prélèvements Chèques	9 10
<b>Offres groupées de services</b> HSBC Hexagone Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière	11
Irrégularités et incidents Commissions d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement	12

<b>Découverts et crédits</b> Facilités de caisse Découverts	13
Crédits à la consommation Crédits immobiliers Autres frais sur prêts Cautions émises par la banque	14
Epargne et placements financiers	19
Epargne bancaire Ordres de Bourse	
Droits de garde Autres frais	16
Gestion Déléguée Plan d'Investissement Automatique (PIA) Relevés de portefeuille Opérations sur Or	17
Assurances et prévoyance Protection des personnes Protection des biens	18
<b>Autres opérations internationales</b> Change Chèques	19
Opérations dans le Groupe HSBC	20
Produits n'étant plus commercialisés Conventions Crédit à la consommation Prévoyance Autres prestations	2'
Résolution d'un litige	2



# **Extrait standard des tarifs**



Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter un extrait standard de tarifs en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet. Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services, promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) <b>« Ma banque en ligne »</b>	GRATUIT hors coûts du fournisseur d'accès Internet
Service offrant des alertes (6 par mois) sur la situation du compte par SMS/e-mail <b>« HSBC Alertes »</b>	2,10 € par mois, soit 25,20 € par an
Cotisation carte de paiement : - carte internationale à débit immédiat ou différé <b>« Visa Classic »</b> - carte à autorisation systématique <b>« Visa Electron »</b>	45 € par an 35 € par an
Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'une autre banque (cas de retrait en euro, dans la zone euro, avec une carte de paiement internationale) : - cartes Visa Premier, Visa Infinite, Gold MasterCard ou cartes incluses dans les conventions - cartes Visa Electron, Visa Plus et Visa Classic hors convention	GRATUIT 1 € par retrait à partir du 5° retrait par mois
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA <sup>(1)</sup> ) : - en agence - par Internet	4 € GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA : - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - frais par paiement de prélèvement	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention : - par opération - plafond	8 € 80 € par mois
Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement « HSBC Volassur <sup>(2)</sup> »	24 € par an
Frais de tenue de compte : - actif - inactif	6 € par trimestre, soit 24 € par an 30 € par an

(1) Le compte est débité du montant d'un virement SEPA occasionnel, libellé en euros vers un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share » (frais partagés). (2) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

# Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

# Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence HSBC France	GRATUIT
Liste des opérations automatiques et récurrentes	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base	
(article L312-1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

# Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé(1)	GRATUIT
Bimensuel	5 € par mois
Journalier	

# Tenue de compte



Les frais de tenue de compte actif sont gratuits pour les clients HSBC Premier nous confiant un montant d'avoirs supérieur ou égal à 75 000 € et pour les clients détenant une convention.

Frais de tenue de compte	actif	6 € par trim.
Frais de tenue de compte	inactif <sup>(2)</sup>	30 € par an

# Services en agence

services en agence	
Frais d'envoi de chéquier (hors frais postau	x)GRATUIT
Frais d'envoi de carte bancaire (hors frais	postaux)GRATUIT
Retraits d'espèces en agence sans ém	nission de chèque <mark>GRATUIT</mark>
Retraits d'espèces avec chèque dans l HSBC France (450 € par semaine max.)	es agences <b>GRATUIT</b>
Frais de recherche de document (devis complexes ou importantes)	•
Dossiers successoraux	
Frais de dossier succession	
Commission annuelle de gestion + ré pour un compte actif (correspondance, por	cupération des frais
Frais de location de coffre-fort - Cot	isation annuelle
Jusqu'à 20 dm³	144 €
De 21 à 100 dm³	240 €
De 101 à 300 dm³	444 €
Plus de 301 dm <sup>3</sup>	840 €
Hors norme <sup>(3)</sup>	3 120 €
Dépôt de garantie	
Jusqu'à 100 dm³ inclus	300 €
Plus de 100 dm³	500 €

# Banque à distance

# Frais d'utilisation des services de banque à distance



Nos conseillers à distance sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

## **HSBC** Alertes



HSBC Alertes est un service offrant des alertes d'informations bancaires / boursières par SMS ou e-mail. Il est inclus dans la Convention HSBC Hexagone.

Abonnement de 6 alertes	2,10	€ par mois
Abonnement de 25 alertes	5,10	€ par mois
Dépassement du forfait, dès la 1 <sup>re</sup> alerte hors forfait	0,40	€ par SMS
	0.20 £	nor a mail

# Gérer vos comptes HSBC avec Ma banque mobile



#### Piloter votre budget avec Personal Economy



# Vos moyens et opérations de paiement

15 €

## Cartes



 $50\ \%$  de réduction sur la  $2^{\circ}$  carte identique ou de catégorie inférieure détenue sur un même compte.

#### Cotisation carte par an

Carte Visa Plus	27 €
Carte Visa Electron	35 €
Carte Visa Classic (débit différé, débit immédiat)	45 €
Carte Gold MasterCard	134 €
Carte Visa Premier	134 €
Carte Visa Infinite	335 €

# Opérations diverses

Opposition sur carte bancaire GRA	ΓUI	т
Réédition du code confidentiel	9	€
The rection de carte	10	$\overline{}$

#### Opérations en zone euro

#### Opérations hors zone euro

## Virements SFPA



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein. la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share »(1).

#### Emission d'un virement<sup>(2)</sup> SEPA

#### Frais par virement occasionnel émis

Initié sur Internet	<b>GRATUIT</b> sauf exception <sup>(3)(4)</sup>
Initié sur mobile	GRATUIT <sup>(3)</sup>
Initié en agence	4 €
Frais par virement permanent émis	
Initié sur Internet	GRATUIT <sup>(3)</sup>
Initié sur mobile	GRATUIT <sup>(3)</sup>
Initié en agence	1,10 €
Autres frais	
Commission additionnelle sur ordres transmis r	manuscrits

### Réception d'un virement SEPA

#### Frais par virement reçu

Virement SEPA occasionnel ou permanent recu...... **GRATUIT** 

et/ou non formalisés sur support de la banque ......10 € par ordre

# Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en toute devise (hors euro) vers/depuis un pays de l'Espace Economique Européen<sup>(5)</sup> (option de frais « share »<sup>(1)</sup> obligatoire), soit vers/depuis tout autre pays (option de frais « ben »(1), « our »(1), ou « share »(1) possible).

#### Emission d'un virement<sup>(2)</sup> non SEPA

#### Frais par virement occasionnel émis<sup>(6)</sup>

-	
Initié sur Internet et mobile(3)	12,50 €
Initié en agence	0,10 % de la transaction
	min 25 €

	min. 25 €
Autres frais	
Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits	
et/ou non formalisés sur support de la banque	10 € par ordre
Commission de change	GRATUIT
Frais de correspondant(s) <sup>(7)</sup>	20 €
Frais par virement occasionnel émis incomplet <sup>(B)</sup> (informations nécessaires absentes ou erronées)	min.15 €
Réception d'un virement non SEPA	

Frais par virement non	SEPA reçu	. 25 €
Commission de change	e <b>GR</b> /	ATUIT



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

(1) «share»: frais partagés; «ben»: frais à la charge du bénéficiaire; «our»: frais à la charge du bénéficiaire; «our»: frais à la charge de l'émetteur. (2) Pour des questions de sécurité vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération (3) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (4) Tout virement initié sur Mabanque en ligne au-del à d'un plafond global de 100.000 €/jour et/ou de 200.000 €/7 jours glissants sera facturé au prix d'un virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel. (5) Les Etats membres de l'Union européenne ainsi quel'Islande, le Liechtensteinet la Norvège. (6) Des frais supplément aires peuvent être facturés, par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. (7) S'ajoutent aux frais d'émissions lorsque le mode «our» (tous frais payés par le donneur d'ordre) est choisi. (8) Frais de correspondants en sus. Variables selon les pays.

## Prélèvements

# Chèques

Commande et délivrance de chéquier	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	11 €
Frais d'opposition sur chèque(s) par le tireur	13 €
Demande de copie de chèque1	0 € par chèque

## Dates de valeur



La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération dans le calcul des intérêts débiteurs.

# Opérations domestiques

	Date de valeur
Versement d'espèces	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque	J+ 1 jour ouvré <sup>(1)(2)</sup>
Paiement de chèque	J - 1 jour ouvré <sup>(1)(2)</sup>
Virement (y compris SEPA)	
• Reçu	Jour de réception des fonds par la banque
• Emis	Jour de débit en compte
Paiement de prélèvement	Jour de débit en compte

# Opérations de change

	Date de valeur
Au comptant	
<ul> <li>Au débit d'un compte en euros ou en devises</li> </ul>	1 jour ouvré avant l'opération
Au crédit d'un compte en euros ou en devises	2 jours ouvrés après l'opération
A terme	Nous consulter

# Opérations internationales

	Date de valeur
Virement émis (toutes devises)	Date de débit en compte
Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger <sup>(3)</sup> (tirés sur des comptes en devises)	1 jour ouvré <sup>(2)</sup> avant la date de débit en compte
Virement reçu (toutes devises)	Jour de récepetion des fonds par la banque
Encaissement de chèque, payables à l'étranger <sup>(3)</sup>	1 jour ouvré <sup>(2)</sup> après la date de reception des fonds par la banque

# Offres groupées de service

# **HSBC** Hexagone



La Convention HSBC Hexagone propose un ensemble de services utiles pour faciliter votre quotidien.

#### Carte bancaire

Carte Visa Classic, Visa Premier, Gold MasterCard ou Visa Infinite

#### Exonération des frais de banque au quotidien

Frais de tenue de compte actif

Virements SEPA occasionnels et permanents

Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en zone euro

Réfection de la carte et réédition du code confidentiel

Frais d'opposition sur chèques

Facilité de caisse : jusqu'à 3 000 € / mois(1)



Débit en compte autorisé au maximum 15 jours, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

Franchise d'agios : jusqu'à 12 € / trim.

HSBC Volassur(2): assurance perte ou vol des moyens de paiement

HSBC Alertes - 25 alertes/mois (SMS ou e-mail)

#### Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

	individuelle	jointe
- carte Visa Classic	8,10 €	10,35€
- carte Visa Premier / Gold MasterCard	14,45 €	20,55€
- carte Visa Infinite	29 €	42€



Pour nos clients étudiants, -50 % sur leur cotisation mensuelle avec la carte Visa Classic (jusqu'à leurs 28 ans ou jusqu'à la perte du statut étudiant avant leurs 28 ans).

# Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière

#### Carte bancaire

Carte Visa Electron

## Exonération des frais de banque au quotidien

HSBC Alertes - 6 alertes / mois (SMS ou e-mail)

Accès à Ma banque en ligne limité aux seules opérations internes

Frais de tenue de compte actif

Virements SEPA ponctuels et permanents exécutés en agence

Commissions d'intervention

Émission de 2 chèques de banque par mois

Cotisation mensuelle GRATUIT

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Exemple : pour un découvert de 3 000 € pendant 15 jours sur un mois, coût total de 19,25 € (comprenant la commission du plus fort découvert calculée au taux de 0,05 %) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7 %, soit au 01/11/2017 un taux de 14,40 %. TAEG : 16,89 %, soit un TAEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0428 %. (2) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europ Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

# Irrégularités et incidents

## Commissions d'intervention



Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier...).

# Opérations particulières

# Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	20€
Incidents sur chèques	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>(1)</sup> :	
- pour un chèque ≤ 50 €	30 €
- pour un chèque > 50 €	50 €
Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision <sup>(2)</sup>	13 €
Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	16 €
Incidents sur cartes	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive	36 €
Incidents sur prélèvements	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(1)</sup> montant du prélèvement, max	. 20 €

# Découverts et crédits

#### Facilités de caisse



Une facilité de caisse vous autorise un découvert sur 15 jours maximum, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

#### Facilité de caisse<sup>(1)</sup> associée à une convention

Taux débiteur annuel révisable ......TB(2) + 7 à 9,50 %

#### Facilité de caisse<sup>(1)</sup> non associée à une convention

### Découverts



Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur l'offre de contrat d'ouverture de crédit sous forme de découvert en compte ou précisé sur le relevé de compte.

#### Découverts autorisés(1)

#### Découverts non autorisés

#### Autres frais sur facilité de caisse et découvert

## Crédits à la consommation



Le TAEG est indiqué sur l'offre de contrat de crédit. Les taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché.

#### Les prêts personnels(1)(4)(6) et prêts étudiants(1)

Frais de dossier prêts personnels ≤ 75 000 €	1 %
	min. 55 € / max. 120 €
Frais de dossier prêts personnels > 75 000 €	300 €
Frais de dossier prêts étudiants	43 €
Demande de modulation d'échéance	15 €

<sup>(1)</sup> Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) TB: taux de base HSBC: 7,40% au 01/11/2017. Le TB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits.

(3) Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (Taux Annuel Effectif Global). (4) Le taux varie notamment en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties dans la limite du taux d'usure. (5) Hors TAEG. (6) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

# Crédits immobiliers



Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur l'offre de prêt immobilier. Les taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché.

Frais de dossier sur capital emprunté <sup>(1)</sup>	1 % min. 300 € / max. 1 000 €		
Majoration en cas de déblocage en plusieurs	fois <sup>(1)</sup> 185 €		
Frais liés à la gestion des prêts immobiliers			
Emission d'une offre modificative sous forme d'avenant <sup>(2)</sup>			
Demande de modulation d'échéance	25 €		
Réédition d'un tableau d'amortissement	33 €		
Attestation de mainlevée de garantie hypothé	caire25 €		

# Autres frais sur prêts immobiliers et personnels

Lettre d'information annuelle aux cautions ......28 € par dossier

# Cautions émises par la banque



# **Epargne et placements financiers**

# Epargne bancaire

#### Les services

Frais de transfert d'un PEL ou d'un CEL vers un autre établissement.......55 €

#### Les relevés Elysées Patrimoine



Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus.

#### Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

- mensuel	5€
- trimestriel	9€
- semestriel	
- annuel	22 €

# Conseil en Investissement et Transmission d'Ordres

Au titre de la fourniture du service de conseil en investissement non-indépendant et du service de réception et de transmission des ordres pour compte de tiers sur des OPC du groupe HSBC, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des frais d'entrée, variables selon les OPC, dont le montant maximum est indiqué dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), le Prospectus et/ou tout autre document réglementaire y afférent qui lui est fourni préalablement à la souscription. Dans le cadre de la prestation de ces services, conformément à la réglementation applicable, la Banque percevra également une rétrocession des frais de gestion perçus par la société de gestion de l'OPC concernée et proportionnelle à l'encours placé par la Banque dans cet OPC. Cette rétrocession sera calculée sur la base de l'actif net de l'OPC concerné conformément aux conventions de placement signées par la Banque avec les sociétés de gestion des OPC distribués par cette dernière. Conformément à l'article 314-76-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchès Financiers, la Banque présentera aux investisseurs le détail du montant et du taux applicable préalablement à sa souscription et, périodiquement, après la fourniture du service.

## Ordres de Bourse

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)<sup>19</sup>.

	<b>Sur les marché</b> (Paris, Amsterda		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou	Forfait Invest Expert	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 %	15,90 €
téléphone <sup>(2)</sup> Forfait <b>Invest</b>	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 %	7,90 €	
Agence			1,40 %	17,50 €

	<b>ur les autres marchés</b> <sup>(3)</sup> s de brokers étrangers exclus) <sup>(4)</sup>	% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone <sup>(2)</sup>	Marchés actions sur New York (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid	0,57 %	35 €
Agence ou téléphone <sup>(2)</sup>	Principales Bourses internationales	1,50 %	49 €

# Accès illimité aux cotations temps réel sur les marchés Euronext Opération sur titres (OST) 12,80 € OST disponible en ligne GRATUIT

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédant celle d'imposition. La liste des titres concernés est disponible sur le site de l'administration fiscale (http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9789-PGP). Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. (2) Via la cellule Titres de Ma banque par téléphone. (3) Hors éventuelle commission de change et taxes locales. (4) Frais d'intermédiaire de marché (brokers) pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % min. 26,4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 42 CHF ; Madrid 0,06 % min. 26.4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 26.4 USD ; Londres 0,06 % min. 26.4 USD ; Londres

# Droits de garde



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

#### Droits de garde sur :

- les titres et OPC (Organismes de Placement Collectif) du Groupe HSBC......GRATUIT
- les titres, or et autres valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés Euronext sur le semestre considéré :

	Moins de 15 ordres			15 ordres et +	
Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission proportionnelle par tranche	+	Commission fixe par ligne	Minimum	GRATUIT
Jusqu'à 100 000 €	0,12 %		2,50 €(1)	15 €	
Au-delà de 100 000 €	0,08 %		2,50 €	10 €	

## Autres frais

Tenue de compte-titres / PEA / PEA-PME
Service de règlement différé (SRD) en option <sup>(2)</sup> :
- tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) 0,022 $\%$
- opération de prorogation0,299 % min. 10 €

#### Paiement des coupons :

r dierrierit des scaperis :	
- valeurs Euronext <sup>(3)</sup>	GRATUIT
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear	GRATUIT
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger	3 %
Souscription d'OPC du Groupe HSBC(4)	GRATUIT
Souscription d'OPC hors Groupe HSBC <sup>(4)</sup>	30 € par opération
Transfert de titres vers un autre établissement : - dépôt France, Belgique, Pays-Bas	5 € par ligne min, 40 €
- dépôt étranger	
Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établisseme	nt <sup>(5)</sup> 60 €
Opération sur titres non cotés dans le PEA / PEA-PME	150 €

(1) Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs : commission fixe de 5 euros par ligne. (2) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. (3) France, Belgique et Pays-Bas. (4) Le client pourre à acquitter de frais d'entrée et de frais de sortie variables selon les OPC de droit français ou étranquer dont le montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et son prospectus ; documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur hsbc.fr/selecteur-opc. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujetti). Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. (5) En plus des frais par ligne.

# Gestion Déléguée ...... nous consulter



Déléguez la gestion de vos avoirs financiers à nos experts en investissant à travers des mandats de gestion dans le respect de vos objectifs d'investissement, votre profil de risque et votre sensibilité aux marchés financiers.

# Plan d'Investissement Automatique (PIA)

Frais liés au fonctionnement du PIA : souscription. abonnement, modification, suspension, clôture......GRATUIT

Frais liés aux OPC éligibles au PIA:

- droits de garde	GRATUIT
- commission de rachat	GRATUIT
- frais de gestionse reporter au prospectus ou DIC	I de chaque OPC
- droits d'entréetarification unique quelle que soit	la classe d'actifs

Montant de l'ordre	Tarification
Entre 75 et 150 €	1,50%
À partir de 151 €	0,50%

Relevés de portefeuille	frais par relevé
Relevé trimestriel	GRATUIT
Relevé mensuel	10 €
Relevé ISF	25 €
Relevé à la demande	30 €

# Opérations sur Or<sup>(1)</sup>

Commission sur opération (achat, vente <sup>(2)</sup> )	
non soumise à la TVA	
	min. 13 €
Commission de courtage	0,6 % min. du montant de la transaction
Frais divers (transfert, expertise)	nous consulter
Droits de garde	voir p.16, rubrique Droits de garde,

# Assurances et prévoyance

# Protection des personnes

#### HSBC Capital Prévovance(1)

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes.....nous consulter

#### HSBC Protection Avenir(2)

Assurance décès accidentel / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle ......nous consulte



HSBC Protection Avenir : devis et souscription sur hsbc.fr

### Protection des biens

#### HSBC Volassur(3)

Assurance perte ou vol des moyens de paiement ......24 € par an

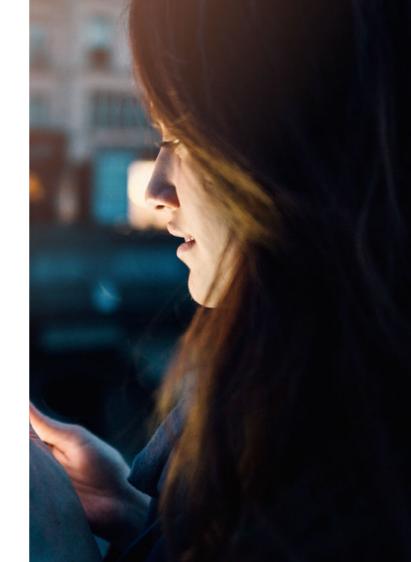
#### HSBC Garantie Habitation(4)

Assurance habitation ......nous consulte



HSBC Garantie Habitation : étude personnalisée et souscription sur hsbc.fr

(1) HSBC Capital Prévoyance est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (2) HSBC Protection Avenir est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) consécutifs à un accident, souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions prévues par les Conditions Générales du contrat. (3) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles. (4) HSBC Garantie Habitation est un contrat d'assurance dommages souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'Allianz IARD et de Protexia France, entreprises régies par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.



# **Autres opérations internationales**

# Change



Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virements non SEPA).

### Commission de change

Jusqu'à 75 000 €	0,055 %
De 75 001 € à 150 000 €	
Au-delà de 150 000 €	
	min 18 €

### Le change manuel

Délivrance et rachat de billets de banque	n
Versement ou retrait sur un compte devises	
de même nature	n

# Chèques<sup>(1)</sup>

Commission d'encaissement	0,12 % de la transaction min. 16 € / max. 100 €
Commission de règlement	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de port <sup>(2)</sup>	25 €
Frais de transmission	
Chèque retourné impayé	
Emission d'un chèque de banque en devises :	
- commission de traitement	16 €
- frais de transmission	18 €

# Opérations dans le Groupe HSBC

#### Global View / Global Transfer



Global View / Global Transfer est un service exclusif de consultation de l'ensemble de vos comptes HSBC dans le monde<sup>(1)</sup> sur un seul et même écran. Il vous permet aussi d'effectuer des virements internationaux entre ces comptes.

Consultation (Internet et mobile)	GRATUIT
Emission / réception des virements	GRATUIT
Commission de change	GRATUIT

## Dépannage espèces

Dépannage à l'étranger d'un client HSBC France<sup>(2)</sup>......15 €

#### Ouverture de compte au Royaume-Uni

Accompagnement à l'ouverture d'un compte au Royaume-Uni<sup>(1)</sup> et mise à disposition des moyens de paiement<sup>(3)</sup> ......140 €



Le dépannage espèces et l'ouverture de compte au Royaume-Uni sont gratuits pour les clients HSBC Premier.

(1) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

(2) Sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de HSBC France. Dépannage espèces jusqu'à un montant maximum de 2 000 USD ou sa contre-valeur en devise locale.

(3) Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en viqueur.



# Produits n'étant plus commercialisés

## Conventions

#### Cotisation mensuelle

HSBC Patrimoine :	individuelle / jointe
- carte Visa Infinite	32 € / 44 €
- carte Visa Premier / Gold MasterCard	17,35 € / 24,30 €
HSBC Dynamique :	individuelle / jointe
- carte Visa Premier / Gold MasterCard	15,10 € / 21,15 €
- carte Visa Classic	8,40 €/ 11,50 €
HSBC Avenir	3,80 €
HSBC Passeport :	
- détention unitaire	18,50 €
- en option avec HSBC Hexagone	13,85 €

# Prévoyance

HSBC Assurance santé <sup>(1)</sup>	. nous consulter	
HSBC Famille Prévoyance <sup>(2)</sup> (assurance décès accidentel / Perte Totale		
et Irréversible d'Autonomie accidentelle)	26 € par an	
HSBC Garantie des Accidents de la Vie <sup>(2)</sup> , selon formule :		
- individuelle105 € ou	128 € par an	
- famille	236 € par an	

# Autres prestations

Elysées Rémunération (service d'épargne automatique)	
Frais de gestion annuels. Plan Elysées Bourse 15 €	

# Résolution d'un litige

# La qualité de nos services

HSBC France est attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés. Ayez alors le réflexe de contacter votre conseiller : celui-ci est le plus à même de répondre à vos questions pour vous apporter satisfaction.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, contactez notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre conseiller la solution la mieux adaptée.

Et si la réponse apportée ne vous convient pas à nouveau, vous pouvez vous adresser au Médiateur de HSBC France :

- par courrier : Médiateur HSBC France 103 avenue des Champs-Elysées - 75419 Paris Cedex 08
- par Internet : mediateur.hsbc.fr

Il interviendra pour favoriser la résolution du différend et trouver la solution la plus adéquate.

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en cas de différend relatif à des produits ou services relevant de son champ de compétence (services d'investissements, instruments financiers, etc.) :

- par courrier : Le Médiateur Autorité des marchés financiers
   17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- ou par Internet : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

## Nous contacter

- Écrivez-nous: Direction Relations Clients
   103, avenue des Champs-Elysées 75419 Paris Cedex 08
- Appelez-nous au 0 800 215 915 Service & appel (1)(2)
- Connectez-vous sur hsbc.fr, rubrique « Contactez-nous »
   en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact »



# Comment souscrire ou en savoir plus?

Contactez votre conseiller personnel

Appelez Ma banque par téléphone au 0 810 246 810

Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Connectez-vous sur www.hsbc.fr

Une question sur l'un de nos produits ou services ?



● @HSBC\_FR | You Tube HSBC France | in HSBC



## Publié par HSBC France

11/2017

#### **HSBC France**

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris 103, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - https://www.orias.fr) sous le n° 07 005 894.

#### **HSBC Assurances Vie (France)**

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris Adresse postale: 75419 Paris Cedex 08 - Siège social: 15, rue Vernet - 75008 Paris Entreprise régie par le Code des Assurances.

Réf.: 17.100.53 - Crédit photo: Getty Images